

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1799

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 34 BIS

Supprimer l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions de cohérence de l'alinéa 30 figurent déjà à l'article 8 de l'ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I^{er} et V du code de l'environnement. Il n'est donc pas utile de les répéter ici.